

FRESNES INFOS



"Carrefour de l'Artois"

Bulletin communal - Numéro 263

Janvier 2019

Edito

« Encore une année de passée » disait la chanson. L'année 2018 fera désormais partie des années du passé avec son lot de péripéties, notamment les événements de cette fin d'année, qualifiés en urgence sociale, économique et environnementale. Un challenge difficile pour notre gouvernement : traiter l'urgence sociale sans renoncer à toute ambition environnementale.

Le projet de loi de finances pour 2019, présenté récemment, n'a pas conduit à de grands bouleversements pour les collectivités. En attendant la refonte de la fiscalité locale prévue l'an prochain, les concours financiers de l'État aux collectivités sont maintenus, la deuxième étape de suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages est enclenchée.

Nous sommes néanmoins dans l'inconnu pour les finances locales dans les communes rurales. A Fresnes, dès fin janvier 2019, le conseil municipal préparera un budget primitif en fonction des dépenses et recettes prévues, des projets de travaux, du programme d'animations par la commission fêtes et cérémonies et le comité des fêtes,

En ce mois de janvier 2019, pour cette nouvelle année qui s'ouvre à nous, je vous souhaite le bien vivre ensemble, la joie, la paix et à chacun de vous, à vos familles, surtout une excellente santé et de la réussite dans vos projets personnels et professionnels.

Les adjoints, les conseillères et conseillers, les employés communaux et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux à l'occasion de cette nouvelle année 2019.

Je vous donne rendez-vous et compte sur votre présence, à la traditionnelle cérémonie des vœux le dimanche 20 janvier 2019 à 10 h 45 à la salle des fêtes.

Le Maire,

Vice-président CC Osartis Marquion

André Lacroix



« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible. »

Antoine de Saint-Exupéry
(1900-1944)

Dans ce numéro

- Vœux de la municipalité
- Recensement de la population
- Inscriptions au RPI
- Analyse de l'eau
- Compteurs d'eau
- Sortie Carnaval de Dunkerque
- Aide au permis de conduire

Cérémonie des vœux

Monsieur le Maire, les adjoints, les conseillers municipaux invitent tous les habitants, les responsables et membres des associations fresnoises, les professionnels, les commerçants, les agriculteurs, les enseignants, à la cérémonie des vœux qui se déroulera le :

Dimanche 20 janvier 2019 à la Salle des fêtes à partir de 10 h 45



Vœux du conseil municipal et vœux du maire

Bilan 2018, travaux, projets pour l'année 2019

Exposition de photographies et de cartes postales de Fresnes-les-Montauban

Vin d'honneur à l'issue de la cérémonie

Recensement de la population 2019

La campagne de recensement de la population de Fresnes-les-Montauban sera organisée du 17 janvier au 23 février 2019.

Un agent recenseur muni de sa carte officielle distribuera des imprimés relatifs au logement et aux personnes et vous proposera de le faire sur internet. Il vous remettra à cet effet des codes personnels pour vous faire recenser en ligne sur le site :

www.le-recensement-et-moi.fr

Votre participation est essentielle, elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique. Les réponses collectées resteront strictement confidentielles et l'agent recenseur est tenu au secret professionnel.

En vous remerciant par avance de réserver le meilleur accueil à l'agent recenseur et de votre participation.

L'agent recenseur est **Madame Brigitte Gauthier**.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Cachet de la mairie



Mme Brigitte GAUTHIER
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2019.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

à Fresnes les Montauban, le 21-12-2018

Le maire
ou le président
de l'établissement public

Inscriptions au RPI Fresnes / Plouvain

Dès à présent les communes et les enseignants organisent les inscriptions pour l'année scolaire 2019/2020, pour la rentrée de septembre, de la maternelle (enfants nés en 2016 et entre janvier et fin août 2017) jusqu'au CM2.

Pour ces inscriptions, vous pouvez contacter la mairie de Fresnes puis la directrice du RPI dès janvier 2019. Vous devez vous munir du livret de famille et du carnet de vaccinations.

L'école est en regroupement pédagogique intercommunal avec 5 classes.

Le restaurant scolaire est à Plouvain : le coût du repas est de 4 euros.

Une garderie fonctionne dans chaque commune dès 7 h 30 le matin et jusqu'à 18 h 30 le soir (tarif Fresnes : 0,60 € la demi-journée).

Le transport scolaire est financé entièrement par le Conseil Régional et les enfants sont encadrés pendant le trajet.

Pour tous renseignements

Mairie de Fresnes : **03.21.50.21.21**

Mairie de Plouvain : **03.21.50.16.83**

Ecole de Fresnes : **03.21.50.11.16** (Mme BRUNEAU Directrice)

Ecole de Plouvain : **03.21.59.95.17**



Analyse de l'eau

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés, eau de minéralisation importante, résultats chimiques satisfaisants. Suite à l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2012 concernant la teneur en ions perchlorates, l'eau de réseau à Fresnes-les-Montauban est soumise à la restriction d'usage et ne doit pas être consommée par les nourrissons de moins de 6 mois.

Prélèvement du 27 novembre 2018 en mairie de Fresnes **Taux de Nitrates = 41,5 mg/l (Norme 50 mg/l),**
Résultats d'analyses affichés en mairie.

Compteurs d'eau

Pensez à vérifier et protéger du gel vos compteurs ainsi que vos installations extérieures. Le coût du changement d'un compteur pour cause de gel est à la charge de l'habitant : prix coûtant du compteur + 40 euros de prestation + TVA soit environ 112 euros. **Pour éviter des surprises relatives aux factures, Pensez également à vérifier périodiquement vos consommations d'eau, au moins quatre fois par an.**

Carnaval de Dunkerque dimanche 3 mars 2019

Sortie en bus organisée par le nouveau comité des fêtes « FRESNES ANIMATION ».

Informations et inscription au plus tard le 1er février 2019, via le flyer joint au Fresnes-Infos

Aide au permis de conduire

La Région propose un prêt à taux zéro sur 24 mois jusqu'à 1 000 euros, versé en deux fois et non renouvelable pour aider les 18-30 ans à passer leur permis de conduire. Pour en bénéficier, les demandeurs doivent répondre à certains critères :



- être domicilié dans les Hauts-de-France.
- être inscrit dans une formation ou en situation professionnelle précaire (CDD dont le terme est inférieur à 6 mois, intérim) ou en voie d'insertion dans le monde du travail (demandeur d'emploi).
- être âgé de 18 à 30 ans, avec une tolérance de 2 ans pour l'âge plafond supérieur pour les personnes en situation de précarité professionnelle ou en voie d'insertion dans le monde du travail.
- avoir choisi un parcours de formation auprès d'une école de conduite agréée par la Préfecture.
- être inscrit dans une école de conduite acceptant le présent dispositif régional, formalisé après acceptation du dossier par la signature d'une convention tripartite entre la Région, le bénéficiaire de l'aide et l'auto-école.
- avoir un revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2017, basé sur les revenus 2016 devant être inférieur à :
 - ⇒ 28 200 € (= 2 SMIC) pour une personne fiscalement autonome
 - ⇒ 42 250 € (= 3 SMIC), pour les personnes pacsées ou mariées, ou pour une personne rattachée au foyer fiscal de ses parents.

Cette aide peut être cumulée avec d'autres dispositifs dédiés au permis de conduire, dans la limite du coût total du permis.

Pour tout renseignement : **plus d'infos au numéro vert 0 800 026 080.**

Adresse internet : <http://www.hautsdefrance.fr/aide-au-permis-de-conduire/>

Etat civil

Ils se sont unis : France Daguizy et Sylvain Carpentier le 15

décembre 2018



Nous contacter

MAIRIE

1, rue de l'Eglise

62490 FRESNES LES MONTANBAN

☎ 03 21 50 21 21

✉ mairie@fresneslesmontauban.fr

@ www.fresneslesmontauban.fr

AGENDA DU MOIS

Dimanche 20 janvier à 18 heures 30 : vœux de la municipalité

Du 17 janvier au 23 février : campagne de recensement de la population

IPNS (ne pas jeter sur la voie publique)